



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

Objet de la délibération

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET
DU RESEAU DE CHALEUR**

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CEREZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CEREZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CEREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.03.006

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Le compte administratif 2017 du budget annexe de la chaufferie et du réseau de chaleur, retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice et se présente globalement comme suit :

Section	Résultats 2016 reportés	Réalizations 2017				Résultats de clôture	
		Dépenses		Recettes		Brut	Net
		Prévisions	Réalisés	Prévisions	Réalisés		
Investissement	22 724,49	77 033,49	43 043,20	77 033,49	54 309,00	11 265,80	33 990,29
Fonctionnement	73 732,83	73 732,83	207 091,40	73 732,83	200 543,18	-6 548,22	67 184,61
Total	96 457,32	150 766,32	250 134,60	150 766,32	254 852,18	4 717,58	101 174,90

Les dépenses d'investissement correspondent :

- au remboursement du capital de l'emprunt pour 23 864.72 €.
- à la valorisation du stock de plaquettes au 31 décembre pour 4 476.48€.
- à l'amortissement des subventions pour 14 702 €.

Les recettes proviennent des opérations d'ordre (amortissements des immobilisations et stocks) pour 54 309 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses (en €)	2016	2017	Evolution
Charges à caractère général	106 768,49	132 391,00	24,00%
Charges de personnel	5 385,36	7 989,00	48,35%
Charges financières	13 126,72	12 402,40	-5,52%
Autres opérations de gestion et exceptionnelles	4 060,99	0,00	-100,00%
Opérations d'ordre entre sections	51 706,86	54 309,00	5,03%
Total dépenses de fonctionnement	181 048,42	207 091,40	14,38%
Recettes (en €)	2016	2017	Evolution
Ventes de produits et prestations de service	183 216,41	181 364,59	-1,01%
Produits de gestion courante		0,11	
Produits exceptionnels			
Opérations d'ordre entre sections	28 382,00	19 178,48	-32,43%
Total recettes de fonctionnement	211 598,41	200 543,18	-5,22%
Résultats brut	30 549,99	-6 548,22	
Reprise de résultat	43 182,84	73 732,83	
Résultat net	73 732,83	67 184,61	

La production de chaleur a été de 2 218 120 Kwh et représente une recette de 181 364.59 € en diminution de 1.01% par rapport à 2016.

La consommation de bois s'est élevée à 831.20 tonnes en augmentation de 5 % par rapport à 2016.

237.66 tonnes ont été achetées dans le cadre du marché d'approvisionnement et le reste a été produit par la filière interne.

L'exercice se solde par un excédent cumulé de 33 990.29 € pour la section d'investissement et par un excédent cumulé de 67 184.61 € pour la section de fonctionnement malgré le résultat déficitaire 2017 de 6 548.22 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal le 05 mars 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources le 12 mars 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après que M. le Maire ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré,

- ➔ APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe de la chaufferie et du réseau de chaleur tel que présenté
- ➔ APPROUVE l'affectation des résultats à leur section d'origine

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU